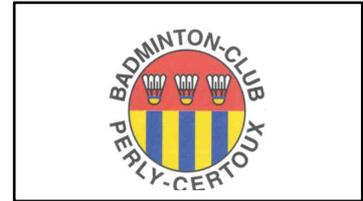


# **COVID-19**

# **concept de protection**

**pour les entraînements**

22 juin 2020



Badminton Club Perly-Certoux  
CH-1258 Perly

[bcperlycertoux@gmail.com](mailto:bcperlycertoux@gmail.com)  
<http://bcperlycertoux.org>

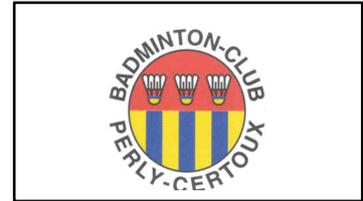
## « Badminton Club de Perly-Certoux »

### Concept de protection pour les entraînements dès le 2 novembre 20

Version : 3 novembre 2020

Auteur : Bourquin Guidi Rachel





## Nouvelles conditions cadres

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés pour les moins de 12 ans dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection suivant :

- Un maximum de 15 participants
- Le respect des distances entre adultes et participants

Pour les juniors de plus de 12 ans, les entraînements ont été organisés par tranches de 45mn pour accueillir des groupes de 4 participants et d'un coach (5 personnes au maximum dans la salle). La pratique du simple est préconisée.

De plus, les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

### 1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, il faut garder une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncer aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque.

### 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage, ou à défaut d'utiliser un gel hydro-alcoolique.

### 4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

### 5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Rachel Bourquin Guidi (adultes) et Adeline Chevalley (juniors). Si vous avez des questions, veuillez les contacter directement (Tél. +41 79 650 56 05 (adultes) ou +41 79 268 19 50 (juniors)).

### 6. Prescriptions spécifiques

- Nous demandons aux parents de ne pas accompagner leur enfant dans la salle, mais de le déposer et venir le rechercher sans stationner à l'entrée de la salle, en haut de la rampe d'accès. Nous vous rappelons que les regroupements de 5 personnes sont interdits dans l'espace public.*
- Nous avons suspendus les entraînements adultes (dès 20 ans) jusqu'au 29 novembre.*